

Q

comme Québec un français d'Amérique

par Claude Poirier

Paris, samedi, le 30 octobre 1999, 22h30. Chez L'Oncle Benz, près de la place d'Italie, le garçon a laissé temporairement la place à deux auteurs-compositeurs-interprètes. Entre deux chansons de Brassens, la chanteuse entonne *La Manic*, de Georges Dor. Plus tard, elle expliquera qu'elle adore cette chanson d'amour en raison du ton de vérité qu'elle y découvre, qu'elle a séjourné au Québec, qu'elle s'est fait des amis là-bas...

Une mutation récente

Les choses ont bien changé depuis que les Québécois ont commencé à voyager régulièrement en France, il y a quelque trente-cinq ans. Sauf Félix Leclerc, connu dans certains milieux, pas un nom québécois n'était familier à ceux qu'ils rencontraient. On les faisait répéter dans les grands magasins à Paris ; parfois, en province, on s'étonnait qu'ils parlent « assez bien » le français (le Canada n'était-il pas un pays de langue anglaise ?). De nos jours, le Québec est mieux connu ; son accent, qui a été véhiculé à travers les chansons de Charlebois et les personnages de Tremblay, semble moins insolite.



Pour le Québécois attablé dans un coin du restaurant, *La Manic* évoque, plutôt que la lettre d'amour, les grands chantiers hydroélectriques des années 1960, la période d'effervescence qui a marqué cette décennie, l'appropriation par ses compatriotes de leurs ressources naturelles et la prise de parole par divers groupes, notamment par ceux qu'on a nommés les *chansonniers* et dont Georges Dor faisait partie. Bien loin de donner dans le satirique, comme le suggérerait cette appellation en France, ceux-ci ont chanté le pays en pleine transformation. Au même moment, les écrivains, les journalistes et les animateurs, à la radio et à la télévision, se sont mis à puiser largement dans leur variété naturelle de français, contribuant à en faire la langue usuelle des productions culturelles et des médias.

La *Révolution tranquille*, nom qu'on a donné à cette métamorphose sociale telle qu'elle s'est manifestée de 1962 à 1966 sous le gouvernement du Premier ministre Jean Lesage, devait en effet permettre aux Québécois de reconquérir la parole. D'abord, il fallait s'assurer que le français, qui était la langue de plus de 80 % de la population du Québec, obtienne enfin la primauté qu'il méritait sur la place publique et remplace l'anglais comme langue du travail, de l'affichage et des affaires. Cet objectif a pu être atteint grâce à la pression de groupes organisés et de mouvements populaires qui ont forcé les gouvernements à adopter en rafales, à partir de 1969, trois lois linguistiques importantes ; c'est la Charte de la langue française, promulguée en 1977, qui a finalement donné au français un véritable statut de langue officielle. Mais la prise de parole signifiait aussi une reconnaissance de la variété de français qui s'était constituée depuis l'époque de la colonisation du pays par des immigrants, venus en majorité de la France régionale.

Ce français usuel n'avait de fait pas encore « gagné ses épaulettes », comme on dit encore couramment au Québec. Au cours du XIX^e siècle, quelques auteurs avaient bien essayé d'intégrer ici et là dans leurs textes des canadia-

nismes comme *capot* « manteau » ou *tuque* « bonnet de laine », mais la plupart semblent être des particularismes qui leur ont échappé, tel *vase* employé comme un simple synonyme de *boue* chez Pamphile LeMay (*Contes vrais*, 1899) :

« Il avait plu. [...] Olivier Bélanger partit au trot de sa jument grise, une bonne bête. Les sabots ferrés tombaient en mesure dans la vase et les flaques d'eau. La boue volait, l'eau ruisselait, mais rien n'était visible. »

La variété canadienne du français, dans sa dimension orale, percera d'abord à travers les journaux du dernier quart du XIX^e siècle (chroniques humoristiques, contes) ; puis, au début du XX^e, les écrivains du terroir mettront une certaine ferveur à intégrer des canadianismes dans leurs romans en les protégeant de la critique au moyen des guillemets ou de l'italique. Il faudra attendre les années 1940 – avec les romans urbains de Roger Lemelin (*Au pied de la pente douce*, 1944) et de Gabrielle Roy (*Bonheur d'occasion*, 1945) – pour que la langue usuelle au Québec commence à émerger dans la littérature, dans les dialogues et les récits. L'autonomie de cette littérature par rapport à la littérature française ne sera reconnue dans les faits que dans les années 1970.

De tout temps, la langue ayant cours dans les diverses classes de la société a été le français québécois – ou *canadien*, comme on disait autrefois. Jusque dans les années 1960, on s'efforçait cependant, dans certaines émissions de radio et de télévision et dans des cercles cultivés, de se rapprocher du français de Paris. On ne peut pas dire pour autant qu'il y ait eu, à quelque époque que ce soit, deux langues distinctes, l'une qui aurait été le français, l'autre un dialecte. Il n'y avait qu'une seule langue, le français, variable selon les individus, le statut social ou les occupations ; les plus instruits étant en mesure de pratiquer une langue soignée, ce qui ne signifie pas qu'ils cherchaient nécessairement à reproduire l'accent parisien.

Par ailleurs, même les personnes peu instruites ont toujours bien compris les Français qu'ils croisaient ou qu'ils avaient l'occasion d'entendre à la radio ou au cinéma, quel que soit leur accent, parisien ou régional. Quant à elle, l'élite n'a jamais rompu avec le fonds langagier populaire dont elle a volontiers exploité les ressources, le cas échéant. Louis Fréchette, épigone de Victor Hugo dans *La Légende d'un peuple* (1887) et l'un des ténors du purisme au XIX^e siècle, prend manifestement plaisir à manier cette langue dans ses contes. Hector de Saint-Denys Garneau (1912-1943) fait figure de Français dans ses écrits poétiques. Pourtant, dans sa correspondance, dont le style est loin d'être négligé, il ne refuse pas des mots comme *fournaise* « appareil de chauffage », *barrer (la porte)* « (la) fermer à clef », *couverte* « couverture », *jaspiner* « bavarder », et même le vulgaire *fourrer* « baiser ». L'œuvre de sa cousine Anne Hébert, qui commença à paraître dans les années 1940, témoigne de l'introduction progressive et naturelle des traits du français québécois dans la littérature.

La remontée de ce français dans l'estime doit évidemment être mise en rapport avec l'affirmation politique dont il a été question plus haut. La situation a donc bien changé depuis les années 1950. Ainsi, le français du Québec a connu une évolution rapide qui l'a rapproché du français de France en même temps que se sont confirmés dans l'usage des traits remontant à l'époque du Régime français ou acquis depuis. Cette mutation a eu pour effet de faire disparaître complètement la nécessité d'imiter l'accent de France, même dans les émissions d'information et les magazines culturels. Pour en arriver à cette maturité, les Québécois ont dû passer par une période de revendications tous azimuts, marquée par des manifestations vigoureuses contre le régime politique et social imposé par la majorité anglaise du Canada et par des pieds de nez à l'impérialisme culturel français à travers la littérature joualisante des années 1960 et 1970.

Les efforts déployés par les puristes et les sociétés de bon langage avaient eu très peu d'effets jusque-là puisque le contexte social ne favorisait pas la standardisation de la langue. Les enfants, par exemple, ne voyaient aucun intérêt à se singulariser en corrigeant des prononciations comme *toé* (toi) et *pardu* (perdu) qu'ils entendaient partout en sortant de la classe. Il aura fallu le branle-bas des années 1960 pour que se modifie cette attitude. Une petite visite guidée de l'histoire linguistique du Québec permettra de comprendre pourquoi les Québécois sont demeurés attachés à leurs caractéristiques langagières tout en acceptant de modifier certains aspects de leur prononciation et de renouveler des pans entiers de leur vocabulaire.

Les péripéties du français en Amérique du Nord

En 1607, un an avant que Champlain n'accoste à Québec avec un premier groupe de colons, les Anglais avaient déjà pris pied en Virginie. Quelques années plus tard, guidés par ceux qu'on a appelés les *Pilgrim Fathers*, une centaine d'émigrants anglais fondent Plymouth ; par la suite, d'autres groupes vont s'implanter dans des régions voisines, l'ensemble de ces colonies correspondant de nos jours aux États américains de la Nouvelle-Angleterre. À cette époque, les Portugais étaient déjà bien installés au Brésil, les Espagnols au Mexique, au Pérou et au Chili. Au milieu du XVII^e siècle, le portugais, l'espagnol, l'anglais et le français avaient donc pris racine en Amérique. La fortune qu'a connue chacune de ces langues dans le Nouveau Monde est à mettre en rapport avec l'ancienneté des voyages d'exploration, les succès militaires et la volonté des pays colonisateurs d'occuper le sol. Ces facteurs expliquent que le français ait été beaucoup moins avantagé que ses concurrents en Amérique et y soit de nos jours parlé quotidiennement par moins de 8 millions de locuteurs, ce

qui est peu comparativement, par exemple, à l'anglais qui est la langue de près de 300 millions de personnes.

Le sort du français en Amérique du Nord a été scellé à la suite d'une série de défaites militaires et de tractations politiques qui commencent en 1713 avec l'abandon par la France de la plus grande partie de l'Acadie au profit de l'Angleterre (traité d'Utrecht), suivi par la chute de Québec en 1759 et la cession de la Louisiane à l'Espagne quelques mois avant que ne soit signé le traité de Paris (1763) par lequel la France renonce définitivement à ses ambitions sur le continent nord-américain. Les trois colonies françaises avaient commencé à donner naissance à une diaspora, surtout dans la région des Grands Lacs et dans l'ouest du Canada ; l'ancien empire français, qui s'étendait de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, sera peu à peu réduit à des îlots francophones dont la survie ne sera possible qu'au prix de luttes incessantes et de compromis humiliants. Au Canada, des droits linguistiques reconnus en 1867 dans l'acte créant la Confédération canadienne ne donneront en fait qu'une protection théorique aux francophones avant l'adoption par le Parlement d'Ottawa de la loi sur les langues officielles, en 1969, qui ne régit du reste que les organismes et institutions relevant de la juridiction fédérale.

Ces événements ont eu pour effet de placer le français dans une position d'infériorité par rapport à l'anglais et ont donc contribué à faire naître une perception négative de leur langue chez les Louisianais, les Acadiens et les Québécois. En Louisiane, par exemple, le français a été interdit à l'école dans les années 1920, non seulement en classe mais même dans la cour de récréation, de sorte qu'il devenait presque illégitime de parler cette langue. Dans les provinces maritimes canadiennes, où vivent les Acadiens, ce n'est qu'au Nouveau-Brunswick que le français a pu obtenir un statut officiel, dans les années 1970 ; malgré tout, les Acadiens, qui y forment près de 35 % de la population, doivent encore accepter de travailler en anglais. Au

Québec, en dépit du revirement spectaculaire en faveur du français dont il a été question plus haut, des clauses fondamentales de la Charte de la langue française ont été invalidées par la Cour suprême du Canada par suite de la bataille juridique qu'a livrée la minorité anglophone de Montréal.

Les français québécois, acadien et louisianais présentent entre eux des différences sensibles. Les rapports qu'ils ont avec l'anglais, dont la pression est plus forte en Acadie qu'au Québec et encore davantage en Louisiane, y sont pour quelque chose. Mais l'anglais n'explique pas tout. Chacune de ces variétés de français possédait au départ des caractéristiques attribuables à l'origine des immigrants qui ont participé au peuplement de l'Acadie, du Québec et de la Louisiane. On sait que le français, au XVII^e siècle, n'était pas parlé de façon usuelle ni uniforme en dehors de l'agglomération parisienne. Or, les ancêtres des Québécois sont issus, dans des proportions presque égales, des régions du Nord-Ouest (Normandie, Perche), de l'Ouest (Poitou, Saintonge) et du Centre de la France (Paris, Touraine, Berry), alors que la population acadienne s'est développée, dans une proportion qui dépasse les cinquante pour cent, à partir d'un noyau de familles qui vivaient dans les provinces du Poitou et de la Saintonge.

Quant à la Louisiane, elle a été colonisée plus tard, à partir du début du XVIII^e siècle, par des immigrants venus en partie de la région parisienne, et elle a été pendant longtemps un lieu de mélanges ethniques ; elle a notamment reçu un fort contingent d'Acadiens déportés de leur pays par les Anglais entre 1755 et 1762 et, à diverses époques, des groupes d'esclaves noirs venus d'Afrique ou des Antilles. Le français qu'on y entend est, pour ces raisons, fort variable, rappelant chez tel témoin l'accent des Acadiens, chez tel autre le parler créole. De nos jours, un francophone européen comprendra sans grande difficulté un Québécois ou un Acadien, mais la conversation avec un Louisianais pourra s'avérer difficile si la langue de son interlocuteur est dominée par des traits créoles.

Cela dit, on peut affirmer que la plupart des traits caractéristiques du français québécois par rapport au français parisien se retrouvent aussi dans les variétés acadiennes et louisianaises sauf pour ce qui est de la prosodie et, dans une certaine mesure, de la phonétique. L'inverse n'est pas vrai : les Acadiens utilisent couramment de nombreux mots que les Québécois ne connaissent pas, issus de l'Ouest de la France, comme *bâsir* « disparaître », *cagouette* « nuque », *faire zire* « causer de la répugnance », ou empruntés à l'anglais, comme *berry* « airelle » et *frolie* « grande fête collective ». Les Louisianais ont un bon nombre de ces traits en commun avec les Acadiens, mais ils en possèdent aussi qui leur sont propres, comme *boscoyo* « personne bossue », *charrer* « causer, converser », *corcobier* « gambader, ou danser », *grègue* « cafetière », sans parler des noms de leurs plats typiques, *couche-couche*, *gombo* et *jambalaya*.

Cette brève rétrospective aura permis de constater que, s'il existe bel et bien un français nord-américain, les trois variétés principales sous lesquelles il s'incarne ont connu des évolutions parallèles et possèdent des traits particuliers qu'on peut percevoir dès les premiers mots. Celui qui permet de distinguer le plus aisément les Québécois des Acadiens est la prononciation avec un léger sifflement des *t* et *d* devant les voyelles *i* et *u*, comme dans *lundi* (lundzi) et *tulipe* (tʰulipe), que pratiquent les premiers mais que ne connaissent pas les seconds, sauf dans les régions limitrophes du Québec. Mais la morphologie peut également servir de repère ; ainsi, en louisianais, il arrive qu'on conjugue les verbes en simplifiant les désinences, ce qui peut donner, pour le verbe *parler* : *je parle, tu parles, il parle, nous autres parlent, vous autres parlent, eux autres parlent* (ou *parlont*).

Une langue nourrie par ses racines régionales

Dès le moment où le Canada passe sous le contrôle de l'Angleterre, le français commence à subir les assauts de l'anglais qui s'infiltré par la langue du commerce avant de gagner le vocabulaire de l'administration et du parlementarisme, puis celui du travail. On estime généralement que cette influence de l'anglais est la principale cause de l'écart qui s'est creusé entre le français du Québec et celui de France. On ne peut nier l'importance de ce phénomène, mais, par ailleurs, on doit admettre que cette influence s'est exercée également de façon très forte pendant la même période sur le français de France. Bien sûr, les effets ont été fort différents puisque, dans le cas du Québec, l'anglicisme a été et demeure perçu comme une agression, alors que les Français ont plutôt été séduits et ont librement fait le choix d'emprunter à l'anglais.

Si l'anglicisation est la conséquence la plus évidente de la conquête sur le français du Canada, en revanche ce n'est peut-être pas celle qui permet le mieux d'expliquer son évolution ultérieure et de décoder le comportement linguistique actuel des Québécois. En effet, quand de nos jours un Européen entend parler un Québécois, ce ne sont pas d'abord des anglicismes qui attirent son attention puisque les emprunts les plus évidents sont devenus relativement rares dans l'usage courant. Ce qu'il remarquera, c'est plutôt une façon originale de s'exprimer par rapport à la sienne, qui tient au choix des mots, à leur prononciation, à la mélodie et au rythme de la phrase. Il pourra en outre être intrigué par le fait que le Québécois passe facilement au registre familier dans des situations où lui, Européen, resterait sur la réserve. Ces divers traits, et surtout le dernier, paraissent liés à l'importance de l'héritage régional français que la rupture des relations avec la France a indirectement contribué à fixer. C'est du moins à cette conclusion que conduit l'examen des documents et des imprimés

produits dans les décennies qui ont suivi la cession du Canada aux Anglais.

Au-delà des événements dont ils rendent compte, ces textes renseignent en effet sur la façon dont le français était parlé ; on constate que la langue du peuple affleure à l'écrit plus spontanément qu'auparavant. Ainsi, on relève régulièrement des mots qui ne sont pas attestés sous le Régime français mais qui proviennent manifestement des régions de France. On avait déjà remarqué des mots comme *épinette* « épicea », *suisse* « écurueil rayé » et *godendart* « grosse scie », mais, peu de temps après la capitulation française, cette catégorie de mots d'origine provinciale est beaucoup mieux représentée dans les documents et dans les journaux ; on y trouve *brunante* « crépuscule », *varveau* pour *verveux* « filet de pêche », *marinades* « légumes confits dans le vinaigre », etc. Il se produit donc un renouvellement du vocabulaire à l'écrit, au point où des mots du français parisien, bien attestés auparavant, disparaissent ou reculent nettement au profit de façons de parler qui correspondent à celles des régions de France, comme *coquemar* qui cède sa place à *bombe* et à *canard* en parlant d'une bouilloire. Le traitement des anglicismes confirme la place plus grande qu'occupe la langue du peuple au sein de la société : ces emprunts sont intégrés dans une phonologie française, souvent déformés par suite d'un rapprochement avec un mot connu et orthographié en conséquence : *teapot* devient *thépot*, *saucepan* est réinterprété en *saucepanne*, etc.

Ces faits montrent à l'évidence qu'il s'est produit un changement dans la perception de ce qu'est le français neutre : ceux qui écrivent ne suivent plus de façon stricte la norme lexicale qu'on observe avant l'arrivée des Anglais. Si les historiens ne l'avaient pas déjà démontré, l'étude linguistique des textes suffirait à prouver qu'une bonne partie de l'élite française était retournée en France. Elle montre en outre que des fonctions, autrefois dévolues à des personnes pratiquant la variété parisienne, du moins à l'écrit,

avaient été reprises par d'autres, moins instruites. On peut enfin déduire de ces observations que, sous le régime précédent, c'était bien le français qui était la langue usuelle, mais un français imprégné de traits phonétiques et lexicaux des parlers populaires de France. Cette langue pleine de ressources demeurera vigoureuse, mais elle subira un appauvrissement lexical dont les effets se font encore sentir.

L'évolution subséquente de la société québécoise et de sa langue a été marquée par la dynamique sociale nouvelle qu'a engendrée la conquête. Les qualités, comme les défauts, qu'on reconnaît aujourd'hui aux Québécois et à leur façon de s'exprimer ressemblent à ceux qu'on attribue aux communautés régionales, soit la simplicité et une empathie naturelle, mais aussi la familiarité parfois désinvolte. En tant que Nord-Américains, ils ont appris à être pragmatiques et il leur arrive de ne pas faire trop de cas du protocole. La population québécoise est relativement homogène comparativement à celle de France, ce qui constitue un facteur de maintien de ces traits, mais l'ouverture sur l'extérieur depuis la Révolution tranquille, répondant à un besoin profond de savoir, a fait naître l'ambition de rivaliser avec les autres et entraîné le raffinement du goût dans divers domaines, par exemple dans l'alimentation. L'entreprise de standardisation de la langue dans laquelle les Québécois sont maintenant engagés s'en trouve favorisée.

La cessation de rapports suivis avec la France est par ailleurs à l'origine d'une crise d'identité dont les premières manifestations, sur le plan de la langue, sont perceptibles à partir du début du XIX^e siècle. Constatant – à travers les relevés des dictionnaires et les contacts qu'il était possible d'avoir avec les Européens – que le français du Canada comportait de nombreuses différences par rapport à celui de France, les Canadiens français se sont laissés envahir par un sentiment d'insécurité et dominé par une vague de purisme. Des mots, d'abord jugés d'une belle venue, se

sont vus peu à peu déclassés par les chevaliers du bon langage pour qui les relevés des dictionnaires de France avaient force de loi.

C'est le cas du mot *char* qui a été perçu jusque dans les années 1920 comme aussi légitime que *wagon* et *tramway*, adoptés par les Français, mais qui a fini par être déconseillé ; même le mot *poudrerie* « neige fine que le vent fait tourbillonner », pourtant qualifié de « chef-d'œuvre de notre langue » par Oscar Dunn en 1880 (*Glossaire franco-canadien*), a été le point de mire de puristes. Dans le même ordre d'idées, on délogera plus tard l'appellation *truite mouchetée*, s'appliquant à un poisson indigène de l'Amérique du Nord, pour la remplacer par *omble de fontaine*, créé en France. Les Français avaient en effet découvert que le poisson, nommé *truite* depuis l'époque de Jacques Cartier, était plutôt un omble et ils l'avaient élevé dans des bassins, ou fontaines, d'où le nom qu'ils lui avaient donné. *Ombles de fontaine* a été entériné officiellement au Québec malgré le fait que le poisson soit bel et bien moucheté et vive à l'état sauvage dans l'immensité des lacs de l'Amérique du Nord... *Fin de semaine* et *planche à neige* ont mieux résisté à *week-end* et à *surf des neiges*, mais l'avenir du premier paraît compromis à moyen terme dans l'usage public. L'important ici n'est pas tellement que tel ou tel québécoïsme se maintienne, mais que les changements en faveur de l'usage de France n'alimentent plus le sentiment d'infériorité linguistique dont les Québécois sont en passe de se libérer.

Une distinction qui s'affirme

Le français du Québec est dans une phase de transition rapide. En l'espace de quelques années, des prononciations ancrées dans les habitudes, comme *frère* ou *miroir*, ont cédé la place à *frère* et *miroir* dans l'usage courant. Grâce à l'action d'organismes comme l'Office de la langue fran-

çaise, les terminologies ont subi une cure de francisation dans les milieux de travail, ce qui a pour conséquence que les enfants entendent dorénavant autour d'eux *pare-brise* et *essuie-glace* plutôt que *windshield* et *wiper*. La reprise de relations suivies avec la France se vérifie partout ; *plateau* alterne maintenant avec *cabaret*, *boisson gazeuse* avec *liqueur*.

Cela ne signifie tout de même pas que le caractère proprement québécois de ce français est en voie de disparition. Au contraire, il demeure imprégné de mots, de sens et de connotations dont les locuteurs ne sont même pas conscients. Qu'il s'agisse de *botte de ski*, de *soulier de tennis* ou de *crayon de plomb*, peu de Québécois peuvent donner sans hésitation le terme usuel en France. Si l'on porte attention à l'emploi qui est fait au Québec des mots *fri-cassée*, *gibelotte*, *hachis* et *ragout*, on se rendra compte de différences notables qui subsistent avec le français de France dans le vocabulaire le plus usuel.

Ces quatre derniers exemples sont des cas de survivance d'emplois qui se sont perdus en France. Mais le français des Québécois témoigne aussi de leur enracinement en Amérique du Nord. Ainsi, ce n'est pas au moyen des adjectifs *droite* et *gauche* qu'ils distinguent les rives du Saint-Laurent, mais bien par *sud* et *nord*, selon la façon de voir des anglophones qui les entourent. S'ils ont laissé tomber des expressions comme *payer une visite à quelqu'un* (d'après l'anglais *to pay somebody a visit*), qui a fini par leur paraître bizarre, ils continuent de trouver un charme à l'image qu'évoque *parler à travers son chapeau* « parler à tort et à travers » (d'après *to talk through one's hat*). Enfin, on peut rappeler que la lutte pour l'amélioration de la condition féminine au Québec, qui a eu des répercussions sur la langue et sur la thématique littéraire, prend sa source aux États-Unis.

Phénomène nouveau, qui est de bon augure : les Québécois peuvent de nos jours exercer une certaine influence sur les communautés francophones européennes. Le cas de la

féminisation des titres en est un bon exemple, de même que la francisation du vocabulaire de l'informatique et la lutte contre l'invasion de l'anglais dans l'affichage qui a inspiré la politique linguistique en France. Sans abandonner leur *scooter des neiges*, les Français n'ignorent plus *motoneige* ; même le typique *niaiseux* québécois s'est faufilé jusque dans les colonnes du journal *Le Monde*. Ce sont des manifestations somme toute limitées de l'action québécoise sur le français d'Europe, mais il faut voir qu'elles ont une valeur hautement symbolique pour les premiers intéressés : l'époque où le linguiste Antoine Meillet pouvait écrire que les Canadiens français « ne contribuent pas à la culture française parce qu'ils ont rompu le contact avec elle » (*Les langues dans l'Europe nouvelle*, 1918) est révolue.

En rentrant à son hôtel après la soirée passée chez L'Oncle Benz, le Québécois entend la voix d'Isabelle Boulay que la radio diffuse dans un bar de la place d'Italie et aperçoit dans le métro une grande publicité invitant les Français à venir faire de la *motoneige* au Québec. Le Québec est redevenu pour les Parisiens un pays où l'on parle français...

BIBLIOGRAPHIE

Le Français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie, sous la direction du Conseil de la langue française du Québec, à paraître à l'automne 2000.

BOUCHARD, C., 1998, *La Langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides.

PELLERIN, G., 1997, *Récits d'une passion. Florilège du français au Québec*, Québec, L'instant même.

POIRIER, C. (dir.), 1998, *Dictionnaire historique du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'université Laval.